

Bourses d'études postsecondaires du SIINB



Trois (3) bourses de 1,000 \$ seront attribuées en chaque année

Conditions d'admissibilité

Le SIINB tient à offrir un soutien aux étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme d'études non-infirmier postsecondaires. C'est pourquoi, il offre, à l'échelle provinciale, trois (3) bourses d'études de 1 000 \$ chacune aux enfants de membres du SIINB. Ces enfants doivent être admis à un programme d'études non-infirmier a un collège communautaire ou une université.

Qui est admissible ?

- Un étudiant(e) inscrit(e) à un programme d'études non-infirmier a un collège communautaire ou une université.
- Les enfants de membres actuels du SIINB.
- Doit avoir maintenu un bon dossier scolaire.

Comment soumettre sa demande

- Replissez le formulaire de demande (ci-dessous)
- Joindre une preuve ou d'inscription selon laquelle ils ont été acceptés à un programme d'études non-infirmier postsecondaires ou suivent un tel programme
- Soumettre un texte de 250 mots sur : «Comment les syndicats ont-ils contribué à forger la main-d'oeuvre d'aujourd'hui? ».
- Fournier les résultats scolaires authentifiés ou une lettre de référence rédigée par un professeur ou un employeur.

Le formulaire de demande dûment rempli et les documents requis doivent être envoyés par la poste avant le 30 septembre de chaque année à :

Bourses d'études postsecondaires du SIINB

Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
103, allée Woodside
Fredericton, NB E3C 0C5

FORMULAIRE DE DEMANDE

Bourses d'études postsecondaires du SIINB



POSTER À: Bourses d'études postsecondaires du SIINB
Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
103, allée Woodside
Fredericton, NB E3C 2R9

RENSEIGNEMENTS – CANDIDAT(E)S

Nom du (de la) candidat (e) :		
Adresse : _____		
Téléphone :		
Courriel :		
Fréquente présentement (université, école) :		
Programme :	Durée :	Année :
Date :	Signature, candidat(e) :	

RENSEIGNEMENTS MEMBRE DU SIINB FAISANT PARTIE DE LA FAMILLE

Nom :	
Lien de parenté avec candidat(e) :	
Adresse : _____	
Lieu de travail :	
Retraité(e) :	☐ Oui ☐ Non

Aucune demande ne sera examinée après le 30 septembre de chaque année.

